

Saison 26/27



Ma ville bouge
Retrouvez les infos sur
www.wissembourg.fr



@villedewissembourg



Renseignements
a.havard@wissembourg.fr
03 88 53 78 01 | 06 18 48 88 18

SOMMAIRE

Introduction	02
L'éveil musical	03
Parcours instrumentaux	04
Cours instrumentaux et voix	05
Formation musicale	06
Ensembles de L'école des Arts	07 - 10
Chant	11
Théâtre	12
Danse classique	13 - 17
Arts visuels	18 - 20
Tarifs	21 - 22
Règlement Intérieur	23 - 24

L'ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS DE WISSEMBOURG

L'École des Arts (EDA) est un établissement public de la commune de Wissembourg qui dispense un enseignement spécialisé dans les domaines de la musique, de la danse, du chant, du théâtre et des arts visuels.

QUALITÉ

L'enseignement est dispensé par une équipe de professeurs titulaires pour la majorité du diplôme d'enseignement ou de l'agrément du CDMC, garantissant ainsi la qualité et le professionnalisme de l'équipe pédagogique.

DYNAMISME

Les élèves de l'École des Arts participent à près de 40 manifestations par an à Wissembourg et dans les environs.

La richesse et le nombre de projets développés permettent aux élèves d'échanger avec le public et de concrétiser leur travail individuel.

UN PROJET OUVERT SUR LE TERRITOIRE

Si l'enseignement artistique (apprendre, pratiquer, comprendre, s'approprier) reste la base de l'activité de l'école, l'EDA se construit également autour d'axes complémentaires qui constituent les fondements d'un établissement riche et varié.

EDUCATION ARTISTIQUE

Proposer une ouverture notamment en milieu scolaire, en EHPAD ou dans d'autres institutions grâce aux compétences des professeurs.

RESSOURCE AUX ASSOCIATIONS

L'École des Arts est un lieu de ressources pour les associations du territoire. Cela peut prendre plusieurs formes :

- partenariats avec les ensembles du territoire ;
- mise à disposition de salles ou de matériel ;
- aide et conseils.

VIE SOCIALE ET CULTURELLE DU TERRITOIRE

L'École des Arts participe aux activités culturelles de la ville à travers sa propre saison artistique et sa participation aux projets et manifestations organisés par le pôle culture et les associations de la commune.

Elle propose également des interventions dans les milieux hospitaliers, dans les écoles du territoire et développe des partenariats avec d'autres écoles de musique.

L'ÉVEIL MUSICAL

À partir de la moyenne section, grande section, CP

L'éveil musical, animé par **Brigitte Grenet**, est un cours collectif dynamique et créatif présenté dans un cadre bienveillant.

C'est un moyen de sensibiliser l'enfant :

- aux sons
- aux rythmes
- aux couleurs musicales

Il s'agit d'une première approche sensorielle et ludique adaptée aux plus jeunes.

En fin de parcours, les instruments enseignés à l'école sont présentés à l'enfant pour qu'il puisse choisir son instrument en toute liberté.

Horaires

- **Jardin** (Moyenne section)
Mercredi de 9h45 à 10h15*
- **Eveil** (Grande section)
Mercredi de 10h15 à 11h*
- **Initiation** (CP)
Mercredi de 11h à 11h45*



*Les horaires sont susceptibles de changer en fonction du nombre d'inscrits.

PARCOURS INSTRUMENTAUX

CURSUS DIPLOMANT

Les élèves **à partir du CE1** qui souhaitent apprendre un instrument intègrent un parcours structuré en plusieurs cycles comportant différentes disciplines.

Dès la première année, le cours individuel est obligatoirement associé à la formation musicale.

La pratique dans un ensemble devient obligatoire **à partir de la 3^e année**.

Pour les pianistes, il est recommandé d'intégrer la **chorale** comme pratique collective.

Durée des cours d'instrument

1er cycle : 30 minutes | 2^e cycle : 45 minutes | 3^e cycle : 60 minutes

Un **cours individuel**
hebdomadaire

Un cours de **formation musicale**
(obligatoire jusqu'en fin de cycle 2)

Une **pratique collective**

CURSUS LIBRE

A partir de 15 ans - cours de 30 ou 45 min

Seul le cours d'instrument est obligatoire.

Les autres cours sont proposés **en option**.

COURS INSTRUMENTAUX ET VOIX

INSTRUMENTS ET COURS DE CHANT PROPOSÉS

- **CHANT CHORALE 7-12 ANS**
avec **Mme Matz** : Mercredi 17h-18h
- **CHANT ADULTE**
avec **Mme Havard** : Vendredi
- **GUIWARE CLASSIQUE ÉLECTRIQUE, FOLK, BASSE**
avec **M. Meyer** : Lundi, mercredi vendredi, samedi
- **FLûTE TRAVERSIÈRE**
avec **Mme Matz** : Lundi, mercredi, jeudi
- **SAXOPHONE**
avec **M. Bender** : Lundi, mardi, mercredi
- **CLARINETTE**
avec **Mme Stoll** : Lundi
- **VIOLON**
avec **Mme Petit** : Mardi, mercredi
- **VIOLONCELLE**
avec **Mme Grenet** : Mercredi, vendredi
- **PIANO**
avec **M. Wagner** : Mardi, mercredi, jeudi, samedi
- **PIANO**
avec **Mme Bastian** : Mardi, mercredi, vendredi, samedi
- **TROMPETTE**
En cours de recrutement
- **COR, EUPHONIUM**
En cours de recrutement
- **BATTERIE PERCUSSIONS**
avec **M. Schmitt**
- **ACCORDEON**
En cours de recrutement

Certains instruments sont très demandés.
Il est conseillé de formuler **plusieurs choix** au moment de l'inscription

LA FORMATION MUSICALE

En parallèle de la pratique d'un instrument, l'élève suit un cours de **formation musicale (FM)**.

Ce cours fait appel à divers apprentissages pédagogiques.

En plus du solfège, il comprend : Chant | Travail corporel et posture | Créativité musicale | Culture musicale

CYCLE 1 (60MN)

Année	Créneau 1*	Créneau 2*
Année 1	Lundi 16h30 - 17h30 Pierre Meyer	Mercredi 13h30 - 14h30 B.Grenet
Année 2	Mercredi 10h - 11h JY Bender	Mercredi 14h30 - 15h30 B.Grenet
Année 3	Mercredi 11h - 12h JY Bender	Mercredi 15h30 - 16h30 B. Grenet
Année 4	Mercredi 15h - 16h JY Bender	Mercredi 17h - 18h JY Bender

Un créneau à choisir par année parmi les propositions de jour et d'horaire uniquement pour le cycle 1.

CYCLE 2 (80MN)

Année 1 & 2	Mardi 17h30 - 18h50 JY Bender
Année 3 & 4	Lundi 17h30 - 18h50 JY Bender

Les horaires sont susceptibles de changer selon le nombre d'élèves inscrits.

LES ENSEMBLES DE L'ÉCOLE DES ARTS

L'école des arts compte 10 ensembles de pratique collective.



MAGIC FLUTES

Ensemble de flûtes traversières

Magic Flutes est composé de flûtistes de l'École des Arts à partir du 2^e cycle et est dirigé par **Laura Matz**.

L'ensemble aborde un **répertoire varié**, adapté au niveau de chaque musicien.

Cet ensemble est également **ouvert aux adultes et aux flûtistes amateurs extérieurs à l'établissement**, désireux de jouer en groupe.

L'ENSEMBLE DE JAZZ

Cuivres, bois, cordes et section rythmique sont conviés à partager les grands standards du jazz.

Dirigé par Jean-Yves Bender, ce groupe est composé de musiciens adultes et d'élèves de l'École des Arts.

L'ensemble se produit régulièrement :

- lors de boeufs jazz,
- dans des festivals,
- lors d'événements locaux et transfrontaliers.

Il collabore régulièrement avec l'ensemble de jazz de Landau afin de travailler un répertoire commun et proposer des concerts de qualité.

Les musiciens bénéficient également de masterclasses.

LES ENSEMBLES DE L'ÉCOLE DES ARTS

L'HARMONIE

Mardi de 19h30 à 21h30

Ensemble proposé pour les élèves de l'Ecole des Arts, à partir du 2ème cycle, dirigé Jean Yves Bender. L'Harmonie se produit régulièrement à Wissembourg

- lors des cérémonies officielles
- d'événements festifs dans le nord de l'Alsace.

A ces occasions, elle s'associe souvent à l'Harmonie municipale.

L'HARMONIE JUNIOR

Mercredi de 16h à 17h

L'harmonie junior, sous la direction de **Jean-Yves Bender**, permet aux jeunes instrumentistes de découvrir la pratique de l'orchestre.

En complément du cours individuel, elle permet à l'élève de s'épanouir autour de

- musiques de films
- d'airs connus ou populaires.

L'ENSEMBLE DE GUITARE

"Rien n'est plus beau qu'une guitare, sauf peut-être deux" disait Chopin. Quoi de plus évident donc que de réunir les élèves guitaristes afin de former un ensemble de guitares ! Encadré par **Pierre Meyer**, ce groupe permet aux élèves d'aborder la **guitare classique sous un autre angle** : celui de jouer de la musique à plusieurs en explorant un répertoire allant **du classique au contemporain**.

LES ENSEMBLES DE L'ÉCOLE DES ARTS

L'ENSEMBLE POP-ROCK

Vendredi de 20h à 21h

Animé par **Pierre Meyer**, ce groupe propose un répertoire de standards pop-rock, accessible à **tous les niveaux et à tous les instrumentistes motivés.**

L'ORCHESTRE À CORDES JUNIOR

Jour à définir

Cet ensemble, dirigé par **Brigitte Grenet**, s'adresse aux **violonistes et violoncellistes de 1er et 2e cycle** de l'Ecole des Arts, à partir de leur **2ème année d'instrument.**

Il permet aux élèves de

- découvrir la **musique d'ensemble**,
- de développer l'**écoute musicale**,
- de travailler la **rigueur et le rythme**,
- renforcer l'**esprit de groupe**
- apprendre **les règles d'orchestre.**

Cet ensemble participe également à **des projets communs avec l'orchestre junior de la Kreismusikschule de Landau**, favorisant l'ouverture vers l'orchestre de chambre. L'ensemble se produit régulièrement

- lors de **boeufs jazz**,
- dans **des festivals**
- lors **d'événements locaux et transfrontaliers.**

Il collabore régulièrement avec **l'ensemble de jazz de Landau** afin de travailler un répertoire commun et proposer des concerts de qualité. Les musiciens bénéficient également de **masterclasses.**

ENSEMBLE de VIOLONCELLES

L'ensemble de violoncelles travaille un répertoire spécifique mettant en valeur le timbre de l'instrument tout en profitant d'une ouverture pédagogique de pratique d'ensemble à travers différents styles.

LES ENSEMBLES DE L'ÉCOLE DES ARTS

L'ORCHESTRE DE CHAMBRE

Lundi de 18h30 à 20h30 tous les 15 jours

L'Orchestre à Cordes EDA de Wissembourg, dirigé par **Marc Bender**, réunit des **élèves avancés (fin de 2nd cycle)** et des **amateurs de tous âges**.

Le répertoire est **éclectique**, allant du **classique aux musiques de films**. Grâce à ses **collaborations transfrontalières avec l'Allemagne et la Pologne**, l'ensemble développe à la fois :

- **l'exigence artistique,**
- **la rencontre humaine.**

La musique devient ainsi **un lien entre cultures et générations**, au service du territoire et au-delà des frontières.

LA FANFARE

La ville de **Wissembourg** accueille en résidence la compagnie **franco-allemande de cirque contemporain La Mule**.

Dans le cadre de cette collaboration artistique, l'EDA propose **une nouvelle pratique musicale collective** : un ensemble dirigé par **Pierre Meyer**, inspiré **des fanfares de rue klezmer**, destiné à accompagner en musique les créations, projets et spectacles portés par la compagnie.



BON À SAVOIR

Jouer ensemble c'est partager la musique entre amis, découvrir de nouveaux morceaux, proposer des concerts et participer à des projets artistiques. Il n'est pas nécessaire de suivre un cours d'instrument pour jouer dans un ensemble. Selon son niveau, il est possible de s'inscrire uniquement à un ensemble ou atelier. Toute personne extérieure à l'établissement est la bienvenue.

CHANT

CHORALE ENFANTS

Le mercredi de 17h à 18h

Accessible à tous dès le plus jeune âge (7-12 ans), le chant choral permet de s'épanouir en suivant des cours collectifs autour de musiques variées. Chanter à l'unisson, à plusieurs voix ou en canon, a cappella ou avec accompagnement, tout en explorant différents styles, est le moyen idéal pour développer sa voix.

En plus du plaisir de chanter, intégrer une chorale apporte de nombreux bienfaits :

- Développement de la mémoire et de la concentration
- Amélioration de l'expression personnelle
- Détente et relâchement du corps

Aucun bagage musical n'est nécessaire pour rejoindre ces chorales. Cette discipline est également considérée comme un complément précieux pour les personnes déjà inscrites à des cours d'instruments.

Direction : Laura Matz

Un minimum de 8 inscrits est nécessaire pour assurer la tenue des ateliers.

CHANT INDIVIDUEL

Le vendredi toute la journée

Notre professeur de chant, Anaïs Havard propose des cours individuels les vendredis, pour les plus de 15/ 16 ans. Un travail autour de la pose de la voix, chant individuel et ensemble de soliste selon les projets de la classe. Vous pourrez choisir des séances de 30 ou 45 minutes selon vos besoins et vos objectifs.



LE THÉÂTRE

APPRENDRE LE THÉÂTRE À TOUS LES ÂGES

Les ateliers hebdomadaires sont ouverts à celles et ceux qui souhaitent s'engager dans la pratique régulière du jeu théâtral. Ils n'impliquent pas d'expérience particulière, sont adaptés à chacun-e grâce à la constitution de groupes équilibrés. Que vous soyez débutant-e ou que vous ayez déjà fait du théâtre, les ateliers sont ouverts à tous les niveaux !

cet atelier permet de découvrir l'art théâtral ainsi que sa place dans la société. Le travail de la voix et du corps est abordé à travers des exercices de bases et celui de l'interprétation à partir d'improvisations et de saynètes extraites du répertoire théâtral.

Atelier animé par Nancy Guyon Jenny Maquart.

ATELIER ADOS À PARTIR DE 11 ANS

Les lundis de 18h à 20h

Adaptés aux attentes de l'adolescence, cet atelier permet de découvrir l'art théâtral ainsi que sa place dans la société. Le travail de la voix et du corps est abordé à travers des exercices de bases et celui de l'interprétation

ADULTES + DE 17 ANS

Les lundis de 20h à 22h

Cet atelier a pour objectif de découvrir ou approfondir le jeu d'acteur selon son niveau, d'être surpris par le plaisir de dire un texte poétique ou dramatique, et de participer avec humour à la construction d'un projet de mise en scène.

CHAQUE PARTICIPANT BÉNÉFICIE D'UN BILLET GRATUIT POUR TROIS SPECTACLES DE LA SAISON.

LA PRÉSENCE AUX DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS EST OBLIGATOIRE.

LES ÉLÈVES PRÉSENTERONT UN SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE EN JUIN 2027

Un minimum de 8 inscrits est nécessaire pour la bonne tenue des ateliers.

LA DANSE CLASSIQUE

La danse classique est considérée comme **la base de toutes les danses**. Elle apprend le maintien, la maîtrise, la rigueur et la connaissance du corps. Elle structure et façonne le corps dès le plus jeune âge.

Dans le cours de danse classique, l'élève travaille sur **l'alignement corporel**, en alliant grâce et légèreté dans le mouvement.

Il découvre le monde de la danse classique à travers des **exercices variés** :

- travail à la barre pour l'apprentissage du placement du corps (en particulier de l'en-dehors) et des techniques de base ;
- travail au milieu avec des déplacements et l'apprentissage de **chorégraphies plus élaborées**, pour le plaisir de danser.

Les horaires des différents cours seront transmis à la rentrée selon le nombre d'inscriptions

CYCLE D'ÉVEIL CHORÉGRAPHIQUE

Dès 6 ans

Cour d'une durée d'1h par semaine

Information complémentaire à la rentrée



LA DANSE CLASSIQUE

CYCLE 1

Dès 7 ans (minimum CE1)

Ce cycle dure entre 3 et 6 ans en moyenne.

1ÈRE ANNÉE PAS D'INFORMATION D'HORAIRE

Découverte de la danse classique :

- Approfondissement des exercices à la barre (30min)
- Apprentissage des premiers exercices techniques au milieu
- Mémorisation de premiers enchaînements
- Jeux d'exploration au milieu avec des consignes plus complexes
- Travail en duo et en groupe

2ÈME ANNÉE / 3ÈME ANNÉE 2 COURS DE 1H30 PAR SEMAINE

Approfondissement des exercices appris en première année.

Le fait de venir deux fois par semaine permet :

- Une meilleure mémorisation des apprentissages en particulier : la mémoire corporelle, la mémoire des enchaînements et la rapidité de leur exécution.
- Des progrès plus rapides, notamment en souplesse.

Il est tout à fait possible de débiter la danse à cet âge. Se renseigner auprès du professeur.

4ÈME ANNÉE / 5ÈME ANNÉE 2 COURS DE 1H30 PAR SEMAINE

Approfondissement de la technique classique :

- Exercices plus complexes à la barre et au milieu ;
- Développement de la maîtrise corporelle et technique.

Objectif : **préparer l'examen de fin de 1er cycle.**

Ce diplôme permet :

- De commencer l'apprentissage des **pointes** ;
- De continuer la danse classique, sans apprentissage des pointes ;
- Ou de disposer d'une **bonne base pour se diriger vers d'autres techniques de danse.**

LA DANSE CLASSIQUE

CYCLE 2 - DIPLÔMANT

À partir de ce cycle, deux formations sont proposées :

1. *Cursus diplômant, avec un accent particulier sur la technique classique et la pratique des pointes.*
2. *Cursus parallèle sans pointes, qui ne donne pas accès au diplôme de 2^e cycle (option classique).*

1ÈRE PHASE : PHASE DE DÉCOUVERTE (SUR 2 À 3 ANS)

1ère année : 3h30 de cours répartis comme suit :

- 2 x 1h30 de cours technique général
- 30 minutes de découverte des pointes (Pointes 1)

Apprentissage de la montée sur pointes, le travail s'effectue essentiellement à la barre.

2ème année : 4h de cours répartis comme suit :

- 2 x 1h30 de cours technique général
- 1 heure de cours de pointes (Pointes 2)

2ÈME PHASE : PHASE D'APPROFONDISSEMENT (SUR 3 À 4 ANS)

3ème, 4ème année : 4h30 de cours répartis comme suit :

- 2 x 1h30 de cours technique général
- 1h30 de cours de pointes (Pointes 3)

3ÈME PHASE : PHASE DE PERFECTIONNEMENT (SUR 2 À 4 ANS)

5ème, 6ème année : 5h30 de cours répartis comme suit :

- 2 x 1h30 de cours technique général
- 1h30 de cours de pointes
- 1h30 d'atelier chorégraphique ou de PBT (cours en cours de création)

Ce niveau est réservé aux élèves les plus motivés, souhaitant :

- Passer l'examen de fin de 2^e cycle ;
- Présenter le concours d'entrée au conservatoire (CRR) ou dans une école de formation professionnelle.

6ème et 7ème année : 7 heures de cours répartis comme suit :

Préparation à l'examen de 3ème cycle

- 2 x 1h30 de cours technique général
- 2 x 1h30 de cours de pointes (Pointes 4)
- 1x1h cours de PBT (en cours de création)

LA DANSE CLASSIQUE

CYCLE 2 - CURSUS NON DIPLÔMANT

Il est important de proposer un cursus sans pointes, en dehors du schéma pédagogique ministériel.

Ce cursus permet aux élèves :

N'ayant pas les capacités physiques nécessaires (amplitude de mobilité de l'articulation de la cheville et cambrure du pied).

Ou ne souhaitant pas se spécialiser uniquement dans la danse classique, de poursuivre un apprentissage artistique et chorégraphique, en utilisant la technique classique comme base pour découvrir d'autres styles.

L'objectif est de démocratiser la danse classique en proposant une approche plus globale de la danse comme moyen d'expression artistique.

1ÈRE PHASE : PHASE DE DÉCOUVERTE (SUR 2 À 3 ANS)

Cours technique commun avec le cursus diplômant

1ère année : 3h30 de cours répartis comme suit :

- 2 x 1h30 pour un cours technique "général"
- + 30min pour la découverte des pointes, apprentissage de la montée sur pointes, le travail est essentiellement à la barre. Optionnel

2ème année : 3h de cours répartis comme suit :

- 2 x 1h30 de cours technique "général"

2ÈME PHASE : PHASE D'APPROFONDISSEMENT (SUR 3 À 7 ANS)

3ème, 4ème et 5ème année : 3 heures de cours répartis comme suit :

- 2 x 1h30 pour un cours technique "général" ou bien
- 1 x 1h30 pour un cours technique "général" + 1x1h30 d'atelier chorégraphique

Possibilité de participer :

- À des ateliers d'ouverture à d'autres styles (jazz, contemporain, etc.) ;
- Aux projets chorégraphiques du pôle culturel de la ville ;
- Aux projets des Scènes de l'Alsace du Nord.

Les horaires du cycle 2 seront définis avec le professeur après la rentrée scolaire.

Contact : d.boiral@wissembourg.fr

LA DANSE CLASSIQUE

ADULTES, AUDITEURS LIBRES

Nous proposons différents cours pour les adultes à partir de 16 ans de tous niveaux

- **COURS CLASSIQUE INTERMÉDIAIRE/ AVANCÉ**

1h30 par semaine - pas d'information d'horaires
Horaires à confirmer après la rentrée.

- **ATELIER CHORÉGRAPHIQUE**

1h30 par semaine - pas d'information d'horaires
(à partir de 6 élèves).

L'objectif de cet atelier est de réunir toutes celles et ceux qui aiment danser, avec un grand D, sans se limiter à une seule discipline (classique, contemporain, jazz, etc.).

Cet atelier permettra :

- D'explorer différents styles de danse ;
- De développer l'expression par le mouvement ;
- De créer ensemble une chorégraphie riche et variée, adaptée au niveau et à la sensibilité de chacun.

- **COURS CLASSIQUE DEBUTANT AVEC PBT**

1h par semaine (en cours de préparation)
(Horaires à confirmer après la rentrée)



NOUVEAUTÉ !

ARTS VISUELS

ARTS VISUELS

L'Ecole des Arts propose deux types d'ateliers pour tous les âges à partir de 8 ans.

LES ATELIERS ARTS-PLASTIQUES

DESSIN, PEINTURE, VOLUME MODELAGE, SCULPTURE ET AUTRES TECHNIQUES

Samedi 2h par semaine | Ouvert à tous | à partir de 8 ans

Avec Jaime Olivares

Chaque atelier est destiné en priorité à une tranche d'âge, mais une certaine souplesse est possible pour permettre à un maximum de personnes d'y participer.

Les ateliers aideront les élèves à apprendre ou à se perfectionner dans les domaines du dessin, de la peinture, de la sculpture, du modelage et d'autres techniques. Ils prendront la forme de cours collectifs ou de suivis individuels en fonction de l'âge, de la maturité et du souhait de l'élève. Ils seront construits sous forme de projets sur un cycle de séances.

Aucun niveau prérequis n'est demandé pour s'inscrire.

Sauf exception, l'élève fournit son propre matériel.

L'élève s'engage sur une année complète.

- 9h – 11h : Scolaires (8–10 ans)
- 11h – 13h : Collégiens (11–14 ans)
- 14h – 16h : Lycéens (15–18 ans)
- 16h – 18h : Adultes

OBJECTIFS :

- ▶ Formations artistiques de loisir.
- ▶ Épanouissement à travers une expression artistique personnelle.
- ▶ Acquérir ou améliorer son niveau en dessin d'observation.
- ▶ Techniques diverses de dessin et peinture (eau, huile, etc.).
- ▶ Métiers de l'image et des arts plastiques.
- ▶ Soutien pour un projet artistique personnel.
- ▶ Compléter un dossier de travaux d'entrée à une école...

Dans sa pédagogie, Jaime Olivares accorde une grande importance à la maîtrise technique, à l'éducation du regard, à l'analyse d'œuvres, puis à l'expression personnelle et créative.

Dans tous les cas : développer un potentiel de savoir-faire et de créativité !

ARTS VISUELS

LES ATELIERS SONORES et VISUELS

Ces ateliers ont pour but de faire se rencontrer les arts visuels et sonores à travers des projets créatifs où l'interaction entre les générations est motrice. L'histoire des arts, de l'architecture, de la musique ouvriront à la question du regard et de notre relation à l'espace, à sa compréhension, à sa perception et à l'émotion qui nous fait vibrer.

ATELIER MAPPING

Lundi soir, 2h tous les 15 jours | Ouvert à tous | à partir de 10 ans

Avec Jean Meyer

Cet atelier propose une immersion dans l'univers du mapping vidéo, une technique artistique qui consiste à projeter des images animées sur des volumes ou des architectures afin de créer des illusions visuelles spectaculaires.

Au fil des séances, les participants découvriront les bases de l'image, de la vidéo et de la projection, puis seront initiés à la création de contenus visuels (textures, animations, effets) ainsi qu'à l'utilisation de logiciels professionnels de mapping.

L'atelier intègre également une dimension créative et collaborative, avec la conception d'un support en volume (objet ou structure), pouvant inclure des étapes de modélisation et d'impression 3D.

L'objectif est de permettre aux participants de :

- comprendre les principes du mapping vidéo
- développer leur créativité visuelle
- expérimenter les outils numériques
- travailler en groupe sur un projet artistique

Le projet aboutira à la création d'une œuvre collective immersive, présentée sous forme de projection mapping en fin de parcours.

Cet atelier s'adresse à tous les publics curieux de découvrir les liens entre art, technologie et création numérique, sans prérequis techniques.

ATELIER IMAGES ET SONS

Lundi soir, 2h tous les 15 jours | Ouvert à tous | à partir de 10 ans

Avec Romain Schmitt

En écho au festival Pistes Sonores organisé par la Nef, cet atelier se veut explorer le rapport entre image et son pour comprendre et apprendre de leur langage. La musique, le doublage ou l'initiation au bruitage entres autres, seront vos meilleurs alliés pour cette exploration interactive des sens, par le sens.

Les tarifs

Les tarifs sont indiqués par trimestre

MUSIQUE

DANSE

26/27

CYCLES	WISSEMBOURG ALTENSTADT WEILER	EXTÉRIEUR	WISSEMBOURG ALTENSTADT WEILER	EXTÉRIEUR
Jardin musical - 30min	42 € (126 € / an)	63 € (189 € / an)		
Eveil musical - 45 min	63 € (189 € / an)	94 € (282 € / an)		
Initiation musicale éveil chorégraphique - 60 min	82 € (246 € / an)	125 € (375 € / an)	82 € (246 € / an)	125€ (375 € / an)
Cycle 1	145 € (435€ / an)	217 € (651 € / an)	84 € (252 € / an)	126 € (378€ / an)
Cycle 1 à partir de la 2ème année			93 € (279 € / an)	131 € (393 € / an)
Cycle 2 Instrument, FM, Pratique collective	180 € (540 € / an)	270 € (810 € / an)	117 € (351 € / an)	164 € (492 € / an)
Cycle 3 Instrument, FM, Pratique collective	198 € (594 € / an)	297 € (891 € / an)		
Cursus libre 30 min par sem.	166 € (498 € / an)	250 € (750 €/an)		
Cursus libre 45 min par sem.	198 € (579 € / an)	298 € (867€/an)		
Atelier Adultes + Danse intermédiaires et avancés 90 min par sem.			156€ (453 € / an)	217€ (651 € / an)
Formation Musicale / Pratique collective / Location	31 € (93 € / an)		46 € (138 € / an)	

Atelier ados / chant enfants	64 € (192 € /an)	77 € (231 € /an)
Atelier adultes	69 € (207€ / an)	82 € (246 € / an)

THÉÂTRE CHANT CHORALE

Les tarifs

Les tarifs sont indiqués par trimestre

ATELIER	WISSEMBOURG ALTENSTADT WEILER	EXTÉRIEUR
Mapping 2h tous les 15 jours	60 € (180 € / an)	90 € (270€ / an)
Atelier images et sons 2h tous les 15 jours	60 € (180 € / an)	90 € (270€ / an)
Atelier dessin enfants 2 h par semaine	95 € (285 € / an)	142,5 € (427,5 € / an)
Atelier dessin adultes et adoslescents 2 h par semaine	116 € (348 € / an)	174 € (522 € / an)

Les cours ouvriront sous réserve de 11 inscriptions minimum par atelier

Frais d'inscription :

25 euros, somme unique, 1 fois par an/par élève

Facturé au moment de l'inscription

Pratique collective uniquement :

10 €, somme unique, 1 fois par an, par participant.

Facturé au moment de la facturation du 1er trimestre.

Réduction*

- 2ème membre de la famille : -20%
- 3ème membre de la famille : -30%
- 4ème membre de la famille et au-delà : -40%

*Ne s'applique pas sur les tarifs des ateliers du pôle visuel

Aide du CCAS

Possibilité d'aides au financement du CCAS de Wissembourg.

Dossier à constituer

Prendre contact avec le CCAS : 03 88 54 87 74

INSCRIPTION UNIQUEMENT EN LIGNE

www.ville-wissembourg.eu

Rubrique Arts et Spectacles | Ecole Municipale des Arts

Merci de lire le livret de présentation où se trouvent des informations importantes, les horaires de la formation musicale, des ensembles, des orchestres, de la danse et du théâtre

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Adopté lors de la séance du Conseil Municipal du 27 mai 2016 et modifié lors de sa séance du 24 mai 2019

• CHAPITRE 1 – COURS ET CALENDRIER

- 1.1 Le calendrier scolaire est fixé au début de chaque année scolaire. Durant les vacances scolaires et les jours fériés, l'enseignement régulier n'a pas lieu
- 1.2 Toutefois, les cours de rattrapage, et autres cours exceptionnels, ainsi que toutes les activités d'ensemble pourront être programmés durant les congés scolaires.
- 1.3 Les cours non dispensés par le seul fait de l'absence de l'élève ne seront pas rattrapés. Seuls le seront ceux annulés du fait du professeur, exceptés pour raison maladie ou congés exceptionnels (maternité, paternité, formations, etc.). Le rattrapage de cours doit être organisé dans l'année scolaire, mais il n'est pas dans l'obligation du professeur de le faire dans le même trimestre du cours annulé.
- 1.4 En cas d'absence d'un professeur supérieur à 3 séances dans l'année scolaire, et qui ne seront pas rattrapés, une réduction de 10% des frais d'écologie peut être envisagée sur la discipline concernée. Ce calcul se fera en fin d'année scolaire au moment de la facturation du 3ème trimestre.
- 1.5 Les horaires des cours sont fixés en début d'année scolaire.
- 1.6 Le calendrier scolaire est fixé au début de chaque année scolaire.

• CHAPITRE 2 – DISCIPLINES ENSEIGNÉES, FORMATIONS, CURSUS

- 2.1 Les enseignements dispensés à l'école sont organisés en cycle d'apprentissage. Les objectifs de ces cycles tiennent compte des recommandations du CDMC et du Ministère de la Culture
- 2.2 L'Ecole Municipale des Arts est ouverte aux enfants à partir de 4 ans (en fonction de la discipline enseignée) ainsi qu'aux adultes, même débutants et sans limite d'âge.

• CHAPITRE 3 - INSCRIPTIONS

- 3.1 Les inscriptions et réinscriptions ont lieu à partir du mois de mai à fin juin et nouvelles inscriptions jusqu'à fin août. Toutefois, des inscriptions pourront être prises en compte avant le début du deuxième trimestre, et en cours d'année selon les places disponibles. A partir du deuxième trimestre les inscriptions ne sont plus acceptées, exceptée pour la pratique collective seule). Des inscriptions exceptionnelles pourront être faites, sous réserve de place et après examen de la situation.
- 3.2 Un certificat médical pour les élèves du pôle danse est obligatoire pour pouvoir intégrer les cours. (article R.362-2 du Code de l'éducation)
- 3.3 Le montant des tarifs d'écologie est voté par le Conseil Municipal.
- 3.4 **L'écologie est dû en entier pour chaque trimestre commencé** (à partir du 1er cours donné). Une exception est faite pour les cours de jardin et éveil musical où des résiliations d'inscriptions pourront se faire après 2 cours au début de l'année et sans entraîner de facturation. Les trimestres sont à régler sur avis de paiement émis par la perception d'Haguenau, intervenant à la fin de chaque trimestre (soit en décembre, mars et juin).
- 3.5 **En cas de résiliation de l'inscription durant l'année scolaire, une lettre signée devra être adressé à Madame la Coordinatrice avant le début de chaque trimestre, soit :** avant le 31 décembre pour le deuxième trimestre, qui débute le 1er janvier, et avant le 31 mars pour le troisième trimestre qui commence le 1er avril.
- Seuls les changements signalés par écrit et dans les délais seront pris en compte.
- 3.6 Lors de l'inscription, il est obligatoire de fournir un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Le formulaire doit être signé impérativement par le responsable légal pour les élèves mineurs. L'inscription est renouvelable à chaque nouvelle rentrée scolaire.
- 3.8 Les absences prolongées supérieures à 4 semaines consécutives de cours pour raison graves (médicales ou familiales et sur présentation d'un justificatif) peuvent entraîner une révision des tarifs. Des raisons exceptionnelles (déménagement, maladies) peuvent également motiver une radiation en cours de trimestre.
- Ces éventuelles demandes de résiliation d'inscriptions seront formulées et argumentées par écrits.
- La décision finale est du ressort du Maire ou de son représentant.**
- 3.8 Tout changement d'adresse, de numéro de téléphone ou de situation familiale des élèves ou des parents (pour les élèves mineurs), doivent être signalés au secrétariat par écrit ou mail.

• CHAPITRE 4 – MATERIEL

- 4.1 Tout matériel personnel, ouvrages, partitions, métronome, instruments et tenues sont à la charge des élèves.
- 4.2 Certains instruments sont mis à disposition par l'Ecole Municipale des Arts. Certains instruments peuvent être loués ou prêtés selon un contrat annuel.
- 4.3 Toute perte ou détérioration du matériel prêté sera facturée selon le coût de remplacement.

• CHAPITRE 5 – OBLIGATIONS DES ELEVES

a) présence aux cours

5.1 L'élève est tenu d'assister régulièrement aux cours et s'engage à participer aux auditions, aux concerts et tout autre projet de l'Ecole Municipale des Arts.

5.2 **Pour les élèves mineurs, toute absence doit être justifiée par écrit ou par mail** et signée par le responsable légal. En cas d'absences, l'école ne pourra en aucune manière être tenue pour responsable.

5.3 Tout départ anticipé d'un cours devra être notifié par écrit ou par mail au professeur concerné.

5.4 Chaque professeur dispose d'un cahier de présence pour ses classes.

b) Discipline

5.5 Les élèves sont priés de respecter les horaires, d'adopter un comportement correct, de respecter les personnes, le matériel et les locaux.

5.6 Tout manquement de bonne conduite durant les cours, et toute dégradation du matériel pédagogique et administratif ou des locaux, exposeront les élèves, outre à la réparation des dommages causés, à des sanctions qui pourront aller jusqu'à une décision de radiation.

5.7 Les élèves dont les résultats seront jugés insuffisants par le fait d'absences trop fréquentes, ou encore par des comportements incorrects, peuvent être radiés des effectifs sur avis des professeurs et de la coordinatrice de l'école et validé par le Maire et/ou son représentant.

5.8 **Les élèves s'engagent à fournir un travail personnel à la maison, suivi par les parents pour les mineurs.**

• CHAPITRE 6 – OBLIGATIONS DES PROFESSEURS

6.1 Les professeurs sont tenus d'assurer leurs cours. Toute absence ou changement ponctuel d'emploi du temps devra être signalée dans les meilleurs délais à la direction et aux parents.

6.2 Les professeurs sont tenus d'appliquer le programme pédagogique et les missions définies par l'établissement.

6.3 Les professeurs signaleront au coordinateur toute absence non justifiée d'un élève.

• CHAPITRE 7 - COMMUNICATION

7.1 Le coordinateur assure une permanence et peut rencontrer les parents qui le souhaitent. Les horaires de permanences seront communiqués en début d'année scolaire.

7.2 Les parents sont informés des concerts, auditions, et toutes autres manifestations organisées par l'Ecole des Arts, par voie d'affichage dans les locaux de l'école.

L'information se fait aussi par le biais des professeurs, par lettre, par courrier électronique, ainsi que par la mise à jour du site internet de la Commune de Wissembourg.

• CHAPITRE 8 – SECURITE

a) responsabilité

8.1 Les élèves mineurs restent sous la responsabilité des parents durant les trajets pour se rendre et revenir de l'Ecole des Arts.

8.2 Aucun dispositif ne permet d'accueillir les élèves en cas d'absence d'un professeur, les parents ou responsables légaux, sont tenus de vérifier la présence effective du professeur, avant de quitter leur enfant, ainsi que de venir les chercher dès la fin des cours.

En dehors des heures de cours, le professeur n'est pas responsable de l'élève. Dans la limite de ses possibilités, l'Ecole des Arts informera les familles par téléphone ou par courrier électronique.

8.3 L'Ecole des Arts ne pourra en aucun cas engager sa responsabilité en cas d'absence d'un professeur.

8.4 L'ouverture au public des bâtiments est soumis aux conditions suivantes :

-pendant les périodes de cours

-pendant les permanences de la coordinatrice

-pendant l'organisation d'ateliers, répétitions ou autres, définis à l'avance.

En dehors des conditions précitées, l'accès au public dans les différents bâtiments est interdit.

b) accidents

8.5 Les parents des élèves mineurs doivent assurer la couverture des enfants inscrits par une assurance valable pour les activités extrascolaires. Une assurance comportant leur responsabilité civile et une garantie personnelle pour l'enfant est nécessaire.

c) vols

8.6 La Commune de Wissembourg ne saurait en aucun cas être tenue pour responsable en cas de vols ou dégradations du matériel personnel des élèves.

• CHAPITRE 9 – DIVERS

9.1 Tout litige non prévu par le présent règlement intérieur sera examiné par le Maire.

9.2 Toute modification du présent règlement intérieur fera l'objet d'avenants soumis au Conseil Municipal pour approbation.

Notes

Ecole Municipale des Arts de Wissembourg



15 rue de l'étoile - 67160 Wissembourg
ema@wissembourg.fr

www.ville-wissembourg.eu